

Informations par rapport à nos services :

- **Formation**

« Formation de sensibilisation contre le harcèlement moral »
- PREVENIR, EXPOSER ET REAGIR –

Notre formation est divisée en quatre modules. Passant par la définition, les conséquences, la prévention, l'analyse et l'écoute. Cette formation permet interactivement d'apprendre à mettre en pratique les outils nécessaires en tant que « responsable ».

- **Le public cible:** le cadre; la direction; les ressources humaines; le management; la délégation.
- **La durée** de la formation est une demie journée (max. 4 heures) avec documentation,
- **En présentiel** (min. 6 personnes max. 12 personnes)
- **Le prix** de la formation s'élève à 1.025,00€
- Le certificat de participation sur demande
(la liste de noms est à fournir quinze jours avant la date de la formation).

- **Conférence**

« Conférence informant sur le harcèlement moral au travail »
La différence entre un conflit et le harcèlement moral.
Comment agir, me protéger et où chercher de l'aide ?

Notre conférence a comme but d'informer, d'éduquer et de prévenir le grand public. Ne pas confondre le conflit avec le harcèlement moral, donc connaître les limites, car (le) « *Savoir, c'est pouvoir* » (Sir Francis Bacon 1597). Pour l'entreprise, une conférence est un outil qui rend les salariés conscients de la définition du phénomène et automatiquement souligne l'intérêt que portent les dirigeants de l'entreprise envers leurs salariés, les valeurs et les règles de la non tolérance envers du harcèlement moral.

- **Le public cible** : tous les salariés / les différents services / grand public
- **La durée** de la conférence est de 1 à 2 heures
- **En présentiel** (strictement dans le cadre des mesures COVID existantes, p.ex. Covid-Check)
- **Le prix** de la conférence s'élève à 750,00€
- Un accord entre la Mobbing asbl et l'entreprise peut être signé, en tant que partenaire externe.

Veuillez remplir le formulaire ci-après.

Un formateur prendra contact avec vous dans les meilleurs délais pour finaliser votre demande.

Suivant le formulaire, vous trouvez les conditions générales pour les formations et conférences ainsi que la liste des participants. Toutes les pages sont à remplir/signer et à renvoyer à la Mobbing asbl.

DEMANDE DE FORMATION OU/ET DE CONFERENCE

Date :

Nom de l'entreprise : _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Mail: _____

Nom et fonction de la personne de contact :

Tél: _____

Mail: _____

Lieu de la formation/conférence:

Période la plus favorable pour l'entreprise : _____

matin (9h-13h)

après-midi (13h-17h)

soir (18h-21h)

(Uniquement pour conférence)

Public cible:

Délégation

Responsables

RH et Direction

Salariés

Grand public

Autres à préciser : _____

Langue de la formation/conférence:

Luxembourgeois

Français

Allemand

Anglais

Nombre des participants : _____

Nombre de documentations : _____

Certificats de participation:

oui

non

La liste des noms des participants est à fournir 15 jours avant la date de la formation.

Matériel de travail mis à disposition:

Vidéo-projecteur

Ordinateur / ordinateur portable

Stick

Toile de fond

Rallonge électrique

Flipchart

Autres: _____

Adresse de facturation :

Nom et signature du demandeur de formation/conférence

Conditions générales

1. Organisme

L'association luxembourgeoise contre le harcèlement et stress au travail (Mobbing asbl) est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue et de conférence dans le domaine du harcèlement moral et stress au travail.

2. Champ d'application

Les formations proposées sont réservées à toutes entreprises ayant un siège au Luxembourg.
Les conférences proposées sont réservées au grand public.

3. Inscriptions

Toute inscription (formation ou conférence) se fait via le formulaire ci-dessus dûment rempli accompagné pour les formations de la liste des participants qui sont à adresser :

par courrier	ou	par courriel
Mobbing asbl		mobbingasbl@mobbingasbl.lu
64, Avenue de la Liberté		
L-1930 LUXEMBOURG		

4. Acompte

La Mobbing asbl se réserve le droit de demander un acompte pour chaque formation/conférence.
500,00€ pour une formation et
350,00€ pour une conférence
à payer au plus tard un mois avant la date de la formation/conférence.

5. Organisation

La Mobbing asbl communique la confirmation de la formation avec la date et les horaires au demandeur de formation/conférence.

Le demandeur de formation et de conférence, s'engage à organiser la salle de formation/conférence ainsi que le matériel de travail nécessaire.

De plus, le demandeur se charge de prévenir les participants.

La formation/conférence se déroulera strictement dans le cadre des mesures COVID existantes.

6. Annulation de la formation/conférence par la Mobbing asbl

La Mobbing asbl se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance de formation/conférence, si les circonstances l'y obligent, par exemple en cas de maladie du formateur ou si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans le cas d'annulation, l'acompte sera remboursé intégralement.

7. Annulation par le demandeur

Toute annulation de formation/conférence doit être notifiée par écrit (par courrier ou courriel) et la Mobbing asbl se réserve le droit de ne pas rembourser l'acompte fait au préalable par le demandeur.

Toute personne inscrite peut être remplacée sous réserve que les coordonnées de cette dernière et de la personne remplaçante soient communiquées dans les meilleurs délais à la Mobbing asbl (en cas de délivrance d'un certificat de participation).

8. Frais de restauration

La Mobbing asbl ne prend pas en charge les frais de repas ou de collation des participants.

9. Contenu des formations

Les formations sont susceptibles d'être modifiées pour être adaptées dans leur contenu aux spécificités de chaque entreprise. Cela est laissé à la seule appréciation des formateurs après validation de la direction de la Mobbing asbl.

J'ai pris connaissance et j'accepte sans réserve les conditions générales

Date et signature

